

# Gas Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 08/12/2010

Date de révision: 08/12/2010

Version: 0.1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange  
 Nom commercial du produit : Gas Oil  
 Code du produit : 650; SDS #:PbR0143  
 Synonymes : Gas Oil 50ppm  
 Gas Oil 10ppm  
 Gas Oil 1800 ppm  
 Gas Oil 0,1%  
 Ultra Low Sulphur Diesel

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation : Fabrication de substances  
 Semi-produit  
 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement  
 Revêtements  
 Nettoyant  
 Utiliser pour les activités de forage et de production dans les gisements de pétrole et de gaz  
 Substances pour travailler le métal  
 Agent de démoulage.  
 Bâtiment et travaux publics.  
 Travaux routiers  
 Fabrication de produits en caoutchouc.  
 Carburants  
 Lubrifiant  
 Agent de traitement de l'eau.  
 Fluides fonctionnels

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas de donnée fiable disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Petrobras International Braspetro B.V. – PIB BV  
 Prins Bernhardplein 200, 1097 – JB Amsterdam  
 The Netherlands

Toutes les communications doivent être adressées exclusivement à l'adresse suivante:

Petrobras Europe Ltd  
 4th Floor, 20 North Audley Street  
 London W1K 6WL – United Kingdom  
 Fax number: +44(0) 20 7355 8750  
 E-mail: reach@petrobras.com.br

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, les services de CHEMTREC sont joignables 24 heures sur 24 aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300  
 En dehors des États-Unis et du Canada (les appels en PCV sont acceptés): 1-703-527-3887

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 1 251 51 51

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Carc. 1B H350

Termes exacts des phrases H, voir sous section 16.

##### 2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Carc.Cat.2;R45

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

##### 2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.

# Gas Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### 2.2.1. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :



GHS08

CLP Mention d'avertissement :

Danger

Consignes en cas de danger (CLP) :

H350 - Peut provoquer le cancer.

Consignes de sécurité (CLP) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux..

#### 2.2.2. Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



T - Toxique

Composants dangereux :

Combustibles, diesels, Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés

Phrases R :

R45 - Peut provoquer le cancer

Phrases-S :

S36 - Porter un vêtement de protection approprié  
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S53 - Evitez l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation  
S23 - Ne pas respirer les aérosols  
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.  
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage  
S23 - Ne pas respirer les vapeurs  
S23 - Ne pas respirer les fumées

Phrases extra :

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

Liquide combustible. Peut causer des maux de tête, des nausées et une irritation du système respiratoire. Vertiges.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Numéro d'enregistrement REACH	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés	(n° CAS) 64742-80-9 (No CE) 265-183-3 (Numéro d'identification UE) 649-223-00-0	01-2119480406-37-0047	0 - 100	Carc. Cat. 2; R45
Combustibles, diesels	(n° CAS) 68334-30-5 (No CE) 269-822-7 (Numéro d'identification UE) 649-224-00-6	01-2119484664-27-0139	0 - 10	Carc. Cat. 3; R40
Nom	Identificateur de produit	Numéro d'enregistrement REACH	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés	(n° CAS) 64742-80-9 (No CE) 265-183-3 (Numéro d'identification UE) 649-223-00-0	01-2119480406-37-0047	0 - 100	Carc. 1B, H350
Combustibles, diesels	(n° CAS) 68334-30-5 (No CE) 269-822-7 (Numéro d'identification UE) 649-224-00-6	01-2119484664-27-0139	0 - 10	Carc. 2, H351

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

# Gas Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après ingestion : Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Vertiges, maux de tête, nausées.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Irritant pour la peau. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne vous frottez pas la peau ni les yeux après un contact direct avec le produit.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés: : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre chimique sèche, mousse.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Combustible.
- Réactivité : Produits de combustion dangereux. Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>). Oxydes de soufre. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte incendie : Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.
- Protection en cas d'incendie : En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un équipement de protection adéquat. Cf. chapitre 8.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Cf. chapitre 8.
- Procédures d'urgence : Éliminer immédiatement les fuites.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Cf. chapitre 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déverser dans les eaux de surface. Ne pas rejeter dans les égouts. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour rétention : Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes.
- Procédés de nettoyage : Recueillir le produit dans un récipient de secours : - convenablement étiqueté. Conserver le produit récupéré pour recyclage ultérieur. Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et emporter en lieu sûr. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes.
- Autres informations : Éliminer le produit conformément aux réglementations locales. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas de donnée fiable disponible.

# Gas Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas fumer. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

mesures techniques: : Assurer une aération suffisante. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Relier les appareils à la terre.

Condition(s) de stockage : Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver dans des conteneurs hermétiques, à l'épreuve des fuites.

Produits incompatibles : Agent oxydant.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de donnée fiable disponible.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas de donnée fiable disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une aération suffisante. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes bien ajustables. Masque à gaz.



Protection des mains : Gants de protection en PVC.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection voies respiratoires : Un appareil respiratoire autorisé pour les vapeurs organiques, à adduction d'air ou autonome est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition admissibles. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État : Liquide

Apparence : limpide.

Couleur : rouge brun.

Odeur : Fort(e). caractéristique. Kérosène.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de solidification : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 176.5-401.5 °C (Sur la base du nombre moyen d'atomes de carbone, le point d'ébullition tombera sur le bas de l'échelle)

Point d'éclair : 78 °C ASTM D93

Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique : Aucune donnée disponible

Inflamabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Limites explosives : Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0.93-0.98 g/cm<sup>3</sup> @ 20°C

Solubilité : Soluble dans les solvants organiques.  
Eau: insignifiante

Log Pow : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : 400 °C

Viscosité : dynamique: 3.613 cSt @ 40°C (ASTM D445)

# Gas Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 9.2. Autres informations

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Produits de combustion dangereux. Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx). Oxydes de soufre. Dioxyde de carbone (CO2).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de donnée fiable disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Monoxyde de carbone. Oxydes de soufre. Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients. Oxydes nitriques (NOx).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Carcinogénité : Peut provoquer le cancer.

Gas Oil	
DL50 orale rat	≥ 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≥ 5000 mg/kg

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles : Peut irriter les voies respiratoires. Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer: migraine, nausées, vertiges. Peut provoquer une irritation de la peau. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : En cas de déversements importants, le produit est potentiellement dangereux pour les organismes aquatiques en raison du risque de formation d'une pellicule à la surface de l'eau, susceptible de réduire le taux d'oxygène dissous.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée fiable disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée fiable disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Gas Oil	
Ecologie - sol	Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de donnée fiable disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes.  
Méthodes de traitement des déchets : Peut être incinéré, selon les règlements locaux. Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

N° UN : 3295

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.  
Description document de transport : UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III, (D/E)

# Gas Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.3.1. Transport par voie terrestre

Classe (ADR) : 3 - Liquides inflammables  
Danger n° (code Kemler) : 30  
Code de classification (ADR) : F1  
Étiquettes de danger (ADR) : 3 - Liquide inflammable



Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E  
Quantités limitées (ADR) : LQ07  
Excepted quantities (ADR) : E1

#### 14.3.2. Transport maritime

Pas de donnée fiable disponible.

#### 14.3.3. Transport aérien

Pas de donnée fiable disponible.

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de donnée fiable disponible.

### 14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de donnée fiable disponible.

#### 15.1.2. Directives nationales

Symboles de danger :



T

Phrases R : R45 - Peut provoquer le cancer

Classé comme dangereux selon les critères des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Phrases-S :

S36 - Porter un vêtement de protection approprié  
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S53 - Évitez l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation  
S23 - Ne pas respirer les aérosols  
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.  
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage  
S23 - Ne pas respirer les vapeurs  
S23 - Ne pas respirer les fumées

# Gas Oil

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de donnée fiable disponible.

### SECTION 16: Autres informations

Sources de données : PETROBRAS. FDS.  
Abréviations et acronymes : ASTM - American Society for Testing and Materials . CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage. CSR: Rapport de sûreté chimique. EC: Communauté Européenne. EEC: Communauté Économique Européenne. GHS - Système général harmonisé. REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. SDS - Fiche de données de sécurité.

Teneur en taux de R-, H- et EUH:

Carc. 1B	Catégorie 1B - Cancérogénicité
Carc. 2	Catégorie 2 - Cancérogénicité
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R45	Peut provoquer le cancer

*Les informations données dans cette fiche signalétique de sécurité de produit sont basées sur les connaissances actuelles et sont considérées comme étant complètes et exactes. Elles décrivent le produit aux seules fins d'exigences sanitaires, sécuritaires et environnementales, et ne doivent en conséquence être utilisées qu'à titre indicatif. Les données se rapportent à un produit spécifique et peuvent ne pas être valides pour une utilisation en association avec d'autres produits. Il est du devoir de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de manière sûre et de se conformer aux lois et réglementations applicables. Petrobras décline toute responsabilité en cas de dommages ou de blessures résultant d'une utilisation anormale ou du non-respect des pratiques recommandées.*